

# **COMMUNE D'ALBERTVILLE**

## **COMPTE RENDU**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 DECEMBRE 2015**



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Le quatorze décembre deux mille quinze à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le huit décembre 2015, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Muriel THEATE, Fabrice ZANIVAN, Valérie ROUGERON, David GUILLOT, Jean-Pierre JARRE, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Claude BESEVAL, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Claudie LEGER, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD

Étaient excusés :

Maurice MONTJOVET

Laurent GRAZIANO, retardé, a rejoint la séance avant la présentation et le vote de la délibération 3-2 et a donné pouvoir à Noëlle AZNAR MOLLIEX pour toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ou débattues avant son arrivée.

Le quorum étant atteint (31 personnes en début de séance, 32 personnes à compter de la délibération 3-2), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire,

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

### COMMUNICATIONS

#### 1° Syndicat intercommunal du fort du Mont (SIFORT) – Rapport d'activités 2014

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Le syndicat intercommunal du fort du Mont, créé le 15 février 2005 entre les communes d'Albertville, Venthon et Tours-en-Savoie, a pour objet la valorisation du site du fort du Mont et de ses blockhaus du « Laitalet » et des « Têtes », au plan économique, culturel et touristique, par des aménagements et des actions multiples notamment en direction de la jeunesse.

Son comité syndical est composé de 2 délégués de Venthon, 2 délégués de Tours-en-Savoie et de 6 délégués d'Albertville.

**Participation 2014 des communes** : 58 500 €

Albertville : 29 250 € / Venthon : 14 625 € / Tours-en-Savoie : 14 625 €

**Les résultats de clôture 2014** s'élèvent à la somme de 115 927,52 euros contre 62 968,22 euros en 2013.

## État de la dette :

Prêteur	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2014
Crédit Mutuel	230 000,00	134 499,00

**Mise à disposition du fort :** location fort du Mont aux particuliers et associations aux tarifs suivants :

Tarifs 2014	Journée	Week-end
Associations des communes adhérentes au Syndicat	60 €	120 €
Particuliers des communes adhérentes au Syndicat	110 €	210 €
Particuliers et associations des communes extérieures au Syndicat	220 €	420 €

Pendant l'année 2014, le fort du Mont a été mis à disposition 11 fois, soit 1 690 € de recettes.

La Société Monts & Terroirs loue 5 760 € par trimestre les caves pour affiner ses fromages.

## Travaux menés en 2014 :

### Travaux de protection et de mise en valeur du fort :

Pour la deuxième tranche portant sur la réfection de l'étanchéité d'une partie de l'aile A au-dessus des pièces exploitées en cave d'affinage, la réfection de chéneaux et réseaux de récupération d'eau pluviale au niveau de l'aile A, la réalisation d'une plate-forme métallique dans la pièce d'accès à la citerne, la réfection de la porte de la salle de garde

- Lot 1 - Terrassement-VRD a été confié à la Société SOFERMAT La Bâthie (73540), pour un montant de 57 527 € HT ;
- Lot 2 - Charpente a été confié à la Société GARIN PASCAL Albertville (73200) pour un montant de 9 438,14 € HT ;
- Lot 3 - Menuiserie a été confié à la Société MONTJOVET Albertville (73200), pour un montant de 3 493 € HT ;
- Lot 4 - Électricité a été classé sans suite pour motif que la seule offre reçue est inacceptable car trop chère et ne répond pas entièrement au besoin du pouvoir adjudicateur ;
- Lot 5 - Serrurerie est confié à la Société Constructions Métalliques de la Combe (CMC) Frontenex (73460), pour un montant de 3 848 € HT.

Pour un montant total de l'opération de 114 274 €.

**Poursuite des chantiers de jeunes** avec la mission locale jeunes et l'association Concordia et nouveau chantier avec l'organisme de formation professionnelle Paartner Formation (chantier de 5 semaines accueillant 6 jeunes dans le cadre de leur baccalauréat professionnel).

## **Perspectives 2015 : alimentation en eau du fort du Mont**

Avec l'installation de caves d'affinage par la Société Monts & Terroirs et pour permettre un accueil du public dans de meilleures conditions, l'alimentation du Fort du Mont en eau "potable" devient une priorité parmi les travaux à réaliser au Fort pendant ces prochaines années.

## **2° Nouveau règlement municipal des cimetières**

Hervé BERNAILLE

La ville d'Albertville dispose de 4 cimetières, rassemblant près de 3 000 concessions,

relevant du pouvoir de police du Maire.

Rédigé en 2002, il devenait indispensable d'actualiser le règlement général des cimetières de la commune afin de l'adapter à la réglementation en vigueur.

Ce nouveau règlement a été présenté aux deux principaux opérateurs funéraires de la commune dans un souci de concertation.

Il entrera en vigueur au 1er janvier 2016, et va permettre notamment de mener à bien la politique de reprise des concessions que la municipalité souhaite engager.

### 3° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire

Hervé BERNAILLE

- **Décisions concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
20/11/15	CAF	HDA - 88 rue République	01/12/15 30/11/17	4 bureaux situés au 1 <sup>er</sup> étage, d'une surface de 74,22 m <sup>2</sup>	1 128,14 € <small>Charges comprises</small>
05/11/15	Albertville Escalade	Maison des associations	05/11/15 04/11/18	Bureau n°306, 3ème étage de 18 m <sup>2</sup>	273,60 €
13/11/15	CHAM	6 chemin de la Pierre du Roy	01/01/16 31/03/16	Local stockage de 100,90 m <sup>2</sup>	Gracieux
20/11/15	CAF	ESPACE ASSOCIATIF 21 rue des fleurs	09/11/15 29/02/16	Module 18 De 12,54 m <sup>2</sup>	Gracieux

### 4° Remerciements

Martine BERTHET

DOC Savoie (Dépistage Organisé des Cancers) remercie la municipalité pour la mise en place d'espaces d'affichage DECAUX à l'occasion des campagnes Mars Bleu et Octobre Rose 2015.

L'AFPS (Association France Palestine Solidarité) remercie la municipalité pour sa participation au ramassage de textiles qui s'est déroulé sur la commune.

L'association « CONVIVANCE pour un mieux vivre ensemble », remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle de la maison communale du parc lors de la soirée de lancement de l'association le 13 novembre dernier.

Le comité d'Albertville Tarentaise du souvenir Français remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.

### 5° Le prochain conseil municipal est programmé

**Lundi 15 février 2016**

***Un conseil pourra éventuellement être fixé lundi 18 janvier 2016 si nécessaire pour des questions budgétaires***

### 6° Questions du Groupe Osons

Martine BERTHET

1- La COP 21 se termine ce vendredi.

700 maires du monde ont adopté une déclaration pour maintenir la courbe du réchauffement à 2°, une démarche plus ambitieuse que les Etats, l'échelon local étant le niveau idéal de mise en œuvre des objectifs de réduction des gaz à effets de serre. En effet, les communes et intercommunalités ont les compétences pour mettre en œuvre des plans d'actions au travers de l'Aménagement du Territoire, de la gestion des déchets, des transports, de la gestion de l'eau etc.

Comptez-vous prendre des engagements et mettez vous en place une politique en faveur de la lutte contre le changement climatique passant par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place d'une transition énergétique de notre territoire ?  
Et par quels moyens ?

2 - Question portant sur le contenu du bulletin municipal

## DELIBERATIONS

### 1-1-1 Budget principal 2015 - Décision modificative n° 8

Approbation de la décision modificative n°8 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 110 995,00 euros en fonctionnement et + 343 839,00 euros en investissement.

#### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

-----

### 1-1-2 Budget principal de la ville - Autorisation de programme et crédits de paiement – Agenda DAP

Ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération pluriannuelle d'accessibilité programmée, à due concurrence d'un montant de 1 601 168 euros TTC pour le budget principal, selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros TTC	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2015-07	<b>Agenda d'accessibilité programmée</b>	<b>1 601 168 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>456 254 €</b>	<b>482 194 €</b>	<b>306 786 €</b>	<b>300 934 €</b>
	<i>Article 2313 – Constructions</i>						
	<i>Hôtel de Ville</i>	55 000 €	55 000 €				
	<i>Ecoles</i>	549 335 €		155 890 €	236 390 €	71 870 €	85 185 €
	<i>Gymnases et stades</i>	373 519 €		115 670 €		219 793 €	38 056 €
	<i>Salles communales</i>	164 400 €		130 900 €	33 500 €		
	<i>Bâtiments culturels</i>	290 068 €		53 794 €	212 304 €		23 970 €
	<i>CLSH et halte-garderies</i>	80 755 €					80 755 €
	<i>Autres bâtiments</i>	88 091 €				15 123 €	72 968 €

Principe du report automatique des crédits de paiement qui ne seraient pas consommés sur les crédits de paiement de l'année N+1 de cette autorisation de programme.

#### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

-----

### 1-1-3 Budget principal de la ville - Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2016 avant le vote du budget primitif 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ou aux autorisations de programme/crédits de paiement en cours, tels que précisés et affectés

dans le tableau ci-dessous :

**Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2016 du budget principal**

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2015 (BP +BS + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	324 872,02 €	81 200 €
204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	250 109,97 €	62 500 €
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 128 270,35 €	782 000 €
23 – IMMOBILISATION EN COURS	3 105 379,40 €	776 300 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>6 808 631,74 €</b>	<b>1 702 000 €</b>
27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	631 513,11 €	157 800 €
4541- OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	27 000,00 €	6 700 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET AP/CP</b>	<b>7 467 144,85 €</b>	<b>1 866 500 €</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
AVEC 6 ABSTENTIONS**

-----

**1-2-1 Budget annexe du service de l'eau – Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016**

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2016 avant le vote du budget primitif 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tels que précisés et affectés dans le tableau ci-dessous :

Chapitres – libellé	Crédits ouverts en 2015 (BP +BS + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2016
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000,00 €	2 500 €
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 000,00 €	7 250 €
23 – IMMOBILISATION EN COURS	726 101,32 €	181 500 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE</b>	<b>765 101,32 €</b>	<b>191 250 €</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**1-3-1 Budget annexe du centre international de séjour - Autorisation de programme et crédits de paiement - Aménagement d'une salle de sport**

Ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle pour l'opération de travaux

d'aménagement d'une salle de sport, à due concurrence d'un montant de 271 000 euros HT et selon la répartition par crédits de paiement, telle que présentée dans le tableau ci-après :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros HT	CP 2015	CP 2016
2015-08	<b>Travaux d'aménagement d'une salle de sport pour le CIS</b> <i>Article 2313 – constructions</i>	271 000 €	21 000 €	250 000 €

Principe du report automatique des crédits de paiement qui ne seraient pas consommés sur les crédits de paiement de l'année N+1 de cette autorisation de programme.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
AVEC 6 ABSTENTIONS**  
-----

**1-3-2 Budget annexe du centre international de séjour – Décision modificative n° 2**

Approbation de la décision modificative n° 2 du centre international de séjour, qui s'équilibre à somme nulle en fonctionnement et investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
AVEC 6 ABSTENTIONS**  
-----

**1-3-3 Budget annexe du centre international de séjour – Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016**

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2016 avant le vote du budget primitif 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ou à l'AP/CP n°2015-08 pour l'aménagement de la salle de sport, tels que précisés et affectés dans le tableau ci-dessous :

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2015 (BP +BS + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 478,79 €	15 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS DETTE</b>	<b>60 478,79 €</b>	<b>15 000 €</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-4-1 Budget annexe de la cuisine centrale – Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016**

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2016 avant le vote du budget primitif 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tels que précisés et affectés dans le tableau ci-dessous :

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2015 (BP +BS + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 907,53 €	7 200 €
23 – IMMOBILISATION EN COURS	252 918,35 €	63 200 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE</b>	<b>281 825,88 €</b>	<b>70 400 €</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-5-1 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Autorisation de programme et crédits de paiement - Équipements sportifs du centre national de ski 2015-2016 – Modification**

Modification du libellé de l'autorisation de programme pour tenir compte de la nouvelle dénomination du bâtiment, soit centre national de ski de manière usuelle pour nos besoins de gestion .

Prise en compte de la subvention du centre national pour le développement du sport dans le plan de financement de l'opération, à hauteur annuellement de 29,81 % des dépenses subventionnables :

N° AP/CP	Opération	Montant global de l'AP en euros HT	CP 2015	CP 2016
2015-03	<b>Équipements sportifs du centre national de ski</b>	<b>892 110 €</b>	<b>287 500 €</b>	<b>604 610 €</b>
	<i>Article 2313 – immobilisations corporelles en cours – constructions</i>	262 500 €	262 500 €	
	<i>Article 2315 – immobilisations corporelles en cours – installations techniques</i>	25 000 €	25 000 €	
	<i>Article 2188 – autres immobilisations corporelles</i>	604 610 €		604 610 €
	<b>Recettes externes :</b>	<b>260 000 €</b>	<b>85 700 €</b>	<b>174 300 €</b>
	<i>Article 1321 – Subvention d'équipement non transférable - Etat</i>	260 000 €	85 700 €	174 300 €

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**1-5-2 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA – Décision modificative n°2**

Approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à somme nulle en fonctionnement et en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----



### **1-5-3 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Subvention d'équipement et d'exploitation 2015 et avances**

Ajustement de la participation communale au bénéfice de son budget annexe:

- subvention d'équipement pour le centre des finances publiques : - 15 000 euros pour la ramener à 9 494,58 euros (chapitres 204 du budget principal et 13 du budget annexe)
- avance remboursable pour le centre national de ski : - 85 700 euros pour la ramener à 201 800 euros (chapitres 27 du budget principal et 16 du budget annexe)

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-5-4 Budget annexe des locations de locaux professionnels à TVA - Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016**

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2016 avant le vote du budget primitif 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ou aux AP/CP n°2009-01 pour la construction du centre des finances publiques et n°2015-03 pour l'équipement du centre national de ski, tels que précisés et affectés dans le tableau ci-dessous :

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2015 (BP +BS + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
22 – IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	39 933,72 €	9 800 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>39 933,72 €</b>	<b>9 800 €</b>

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-6-1 Subvention exceptionnelle de 8 272 euros à l'association A.R.S.A.V.I. 73 - Contrat de ville**

Octroi d'une subvention de 8 272 euros à l'association A.R.S.A.V.I 73 pour la mise en œuvre de d'une action de prévention.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-6-2 Subvention exceptionnelle de 358 euros à l'AMF Téléthon Délégation Savoie**

Reversement à la délégation départementale de l'AFM-Téléthon de la somme de 358 euros correspondant aux recettes de la patinoire de Noël du 5 décembre.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

### **1-7 Subventions 2016 aux associations – Associations conventionnées - Avances sur subventions**

Autorisation du versement d'avances, au mois de janvier 2016, aux associations signataires

de conventions pluriannuelles avec la ville équivalentes à 30 % du montant de la subvention obtenue en 2015 tel que défini dans le tableau ci-dessous :

<b>Associations conventionnées</b>	<b>Montants subventions 2015</b>	<b>Avances versées en janvier 2016 (30%)</b>
Amicale du Personnel de la Ville et du CCAS d'Albertville	94 700 €	28 410 €
Chat Libre	10 000 €	3 000 €
Comité des Fêtes d'Albertville	17 000 €	5 100 €
Le Grand Bivouac	80 000 €	24 000 €
Maison des Jeux Olympiques d'Hiver	47 200 €	14 160 €
Maison du Tourisme	176 000 €	52 800 €
<b>Total</b>	<b>424 900 €</b>	<b>127 470 €</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**2-1-1 Projet de schéma départemental de coopération intercommunale – Avis**

Avis défavorable du conseil municipal au projet du schéma départemental de coopération intercommunale de la Savoie.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**2-2 Création d'une chambre funéraire – Avis du conseil municipal**

Avis favorable du conseil municipal à la création par la société Pompes Funèbres FLORET-PECH d'une chambre funéraire sur une parcelle de terrain située chemin du Chiriac à Albertville.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**2-3 Val Savoie Habitat – Conseil d'administration – Désignation d'un représentant au titre des personnes qualifiées**

Désignation en remplacement de madame Véronique GLAREY, comme représentant de la commune au conseil d'administration de Val Savoie Habitat au titre des personnes qualifiées, monsieur Patrick JANNETTA, responsable logement social à la CERA.

**DECISION**

**DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation**

**Patrick JANNETTA est désigné pour siéger au sein du conseil d'administration de Val Savoie HABITAT en qualité de personne qualifiée avec 32 voix.**

-----

## **2-4 Avenant n°6 au contrat de délégation par affermage du service public d'eau potable avec la Lyonnaise des Eaux France**

Approbation de l'augmentation des tarifs de vente d'eau applicables aux abonnés du service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Un abonnement semestriel « PF0 » (partie fixe de la facturation) : 14,40 € HT,
- Une redevance par m3 consommé « PV0 » (partie variable de la facturation) : 0,7500 € HT/m<sup>3</sup>.

Approbation de l'avenant N° 6 au contrat de délégation par affermage du service public de distribution de l'eau potable avec la Lyonnaise des Eaux France.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

## **3-1 Horaire d'ouverture des bâtiments publics**

Modification des horaires d'ouverture au public des bâtiments communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

Bâtiment Études et Travaux/Bâtiment de l'espace administratif et social « EAS »/Bâtiment de la Poste/Hôtel de ville :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H30
- vendredi : 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00

Avec des permanences accueils à l'Hôtel de ville :

Accueil de l'Hôtel de Ville/Cartes Nationales d'Identité/Passeports :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H30
- vendredi : 8H30 à 17H00 (ouverture en continu au public)

État Civil :

- lundi : 10H00 à 12H00 et 13H30 à 17H30
- mardi, mercredi, jeudi : 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H30
- vendredi : 8H30 à 17H00 (ouverture en continu au public)

Service Accueil Urbanisme :

- lundi au jeudi : 8H30 à 12H00

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

**Laurent GRAZIANO rejoint la séance – Le quorum est réapprécié ( 32 personnes )**

## **3-2 Modification de l'organigramme – Centre technique municipal, dispositifs jeunesse**

Approbation du nouvel organigramme des services opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la création d'un service « Aire de jeux et énergie » rattaché au centre technique municipal et actualisation de la dénomination des dispositifs action jeunesse.

### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

## **3-3 Modification du tableau des effectifs**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à

temps complet à la vie scolaire pour permettre la régularisation de la situation administrative d'un agent ayant réussi son concours

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 17H30 par la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 24H30. En effet, compte tenu de la réorganisation du service accueil et citoyenneté suite au départ à la retraite d'un agent, il convient de revoir la base hebdomadaire d'un agent pour faire face à la charge de travail
- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service études et travaux afin d'assurer notamment la gestion et l'entretien des bornes incendies de la commune qui relève de la police du maire, et qui sera amené à être mutualisé avec les autres communes du territoire

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **4-1-1 Bilan de la concertation de la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme**

Le conseil municipal tire le bilan de la concertation au titre de la révision 2 du PLU.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **4-1-2 Arrêt du projet de la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme**

Arrêt du projet de la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme ayant pour objectifs :

- Le renouvellement urbain des quais de l'Arly
- L'aménagement et développement du Parc Olympique
- L'ajustement du règlement, et notamment celui des STECAL dans Les Hauts de Conflans et sur les franges ouest du territoire communal
- La mise en conformité du PLU au regard de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR
- Des mesures mineures correctives de certaines pièces du dossier

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

#### **4-2 ZAC du campus olympique – Réitération de la délibération du 23 février 2015 – Exposé et définition des critères**

Approbation de l'initiative de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté du Campus Olympique.

Approbation des critères de la Zone d'Aménagement Concerté du Campus Olympique :

1. Construction, gestion et promotion d'un parc hôtelier
2. Construction, agrandissement ou requalification de bâtiments ou stades destinés à l'accueil de manifestations publiques (compétitions ou autres), en direction de tous sports ou activités de loisirs de pleine nature
3. Construction, agrandissement, requalification de bâtiment destinés à l'accueil, à l'information des usagers privés ou professionnels de tous sports ou activités de loisirs de pleine nature
4. Construction, agrandissement, requalification de bâtiment destinés à la conception, à la fabrication et à la vente de tout équipement destiné à tous sports ou activités de loisirs de pleine nature.

Approbation des modalités de la concertation préalable à ce projet d'aménagement :

- publication d'un article dans la presse locale,
- mise à disposition d'une note de présentation de l'opération au public. Cette note sera disponible à l'Hôtel de Ville d'Albertville, aux jours et horaires d'ouverture au

- public.
- mise à disposition d'un registre servant à recueillir par écrit les observations et avis du public. Ce registre sera disponible à l'Hôtel de Ville d'Albertville, aux jours et horaires d'ouverture au public.
  - organisation d'une réunion publique au cours de la procédure. Le public sera invité par

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **4-3-1 Convention de servitude de passage de canalisation souterraine avec ERDF - 17 avenue Ste Thérèse**

Approbation de l'instauration d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur la parcelle cadastrée section AB n°311 sise 17 avenue Sainte Thérèse, d'une canalisation souterraine dans une bande de 1 mètre de large, sur une longueur totale d'environ 10 mètres, ainsi que ses accessoires.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **4-3-2 Acquisition terrain auprès de la SIAT – 15 et 19 Avenue de Tarentaise**

Acquisition par la commune auprès de la Société Immobilière Albertville Tarentaise (S.I.A.T.) des parcelles cadastrées section AL n°112 de 1 160 m<sup>2</sup> et AL n°113 de 1 255 m<sup>2</sup> sises 15 et 19 avenue de Tarentaise au prix de vente global de 158 000 € (cent cinquante huit mille euros).

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **4-3-3 Acquisition terrain auprès du sou des écoles d'Albertville – Avenue de Tarentaise**

Acquisition foncière par la commune auprès de l'association le sou des écoles d'Albertville d'une bande foncière d'environ 120 m<sup>2</sup> au prix de 10 000 euros (dix mille euros) issue de la parcelle cadastrée section AL n°145 sise avenue de Tarentaise.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **4-4 Demande de permis de démolir pour une partie du bâtiment des poids et mesures**

Annulation de la délibération 4-3 du 26 mai 2015

Autorisation à madame le maire de déposer la demande de permis de démolir la partie ouest de l'ensemble bâti dit des poids et mesures.

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

-----

##### **5-1 Travaux de finitions dans les bâtiments communaux - Lancement de la consultation**

Marché de travaux de finitions dans les bâtiments communaux sous la forme d'un accord cadre, d'une durée d'une année, reconductible 3 fois, d'un montant maximum annuel de 60 000 € HT (soit 240 000 € HT sur la durée maximale).

Lancement de la consultation par application du code des marchés public.

Autorisation à signer le marché.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**6-1 Intégration du Fort du Mont au périmètre d'alimentation en eau potable de la ville d'Albertville – Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et auprès du SIFORT**

Approbation de la réalisation de l'alimentation en eau du fort du Mont depuis la source du Mont, ressource en eau de la commune d'Albertville intégrée dans le périmètre de la délégation de service public, et qui bénéficie d'un traitement par ultrafiltration depuis 2011 garantissant la qualité de l'eau.

Approbation du plan de financement prévisionnel des travaux pour un montant de 123 500 euros HT :

Origine du financement	Taux de subvention	Montant en € HT
Agence de l'Eau	30 %	37 050,00 €
SIFORT	50 %	61 750,00 €
Commune d'Albertville	20 %	24 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>123 500,00 €</b>

Sollicitation de l'aide financière de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Sollicitation du concours financier du SIFORT.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**  
-----

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H25**